

Si vous aussi vous vous sentez concerné par la défense des arts divinatoires et le respect d'une éthique, vous pouvez nous rejoindre, voici la démarche à suivre : contactez nous



ADHERER

Le praticien qui souhaite adhérer à l'association, régie par la loi du 27 juin 1921, doit manifester son intention de s'engager pour la promotion d'une éthique dans la pratique des Arts Divinatoires et des Psychologies Alternatives auprès du siège **Δ DELTA BLANC**. Cette démarche est volontaire et personnelle, ce qui veut dire que, en aucun cas, les praticiens ne sont « démarchés » pour adhérer. Ils se sentent concernés par l'action pour la déontologie et l'information vers le public pour ces disciplines, et s'y engage en toute liberté, en toute connaissance de cause, et sans en attendre un intérêt « publicitaire ».

Les entretiens d'adhésion :

Le praticien qui souhaite adhérer à **Δ DELTA BLANC** est reçu, sur rendez-vous, au siège de l'association.

Entretien

Cet échange permet de discuter des objectifs de l'association, de percevoir comment le praticien engage son éthique personnelle dans sa pratique quotidienne et respecte ses consultants.

En aucun cas, il ne s'agit de juger de la capacité ou des dons du praticien, mais de prendre en compte sa réflexion et son travail sur lui-même dans l'exercice de sa profession.

Entretien avec le psychologue conseil

Cet entretien, qui reste confidentiel, est destiné à cerner l'attitude du praticien envers l'éthique de sa pratique et son aptitude à l'écoute et au conseil de type psychologique que requiert sa profession.

Questionnaire

Culture générale et connaissance du monde actuel sont estimées par une trentaine de questions choisies pour apprécier la qualité d'intégration du praticien dans la société contemporaine, indispensable à la qualité du conseil qu'il est amené à donner à ses consultants.

L'adhésion :

Le praticien adhérent à **Δ DELTA BLANC** signe une déclaration sur l'honneur de son engagement au respect du code de déontologie. Il verse une cotisation annuelle qui permet à l'association de fonctionner et d'informer le public.